

**1ère Edition du Critérium  
des Lisières de l'Oise  
20ème Prix Souvenir "Jean MICHEL"**

***SAINT PIERRE LES BITRY***

**Les 12 & 13 Août 2017**

*Madame, Monsieur,*

**Projet d'une belle épreuve par étape**

*Suite à une ambition de notre club, l'E.C.V.A., de réaliser une belle épreuve par étape pour les coureurs UFOLEP, dans notre département de l'Aisne.*

*Le Pourquoi de cette création :*

- *Promouvoir notre cyclisme de loisirs à la compétition*
- *Notre volonté a développé le cyclisme dans ses catégories là*
- *Une vitrine de nos sportifs dans une ambiance convivialité*
- *Le sérieux le dynamisme et notre qualité d'organisateur, feront que*

*Le concours de Partenaires fidèles, entreprises, commerçants et des Collectivités locales, nous font confiance en venant nous soutenir dans Cette belle manifestation*

*Que chacun retrouve dans cette manifestation de l'E.C.V.A. le Plaisir, la passion qu'il recherche dans le cyclisme, c'est tout simplement Cela que nous souhaitons partager ensemble.*



# **REGLEMENT DE LA 1ère EDITION**

## **Article 1 :**

L'association " **E.C.V.A.** " (*Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne*) organise sous le règlement de l'UFOLEP les 12 & 13 Août 2017 la 1ère édition du Critérium des Lisières de l'Oise -20ème Prix Souvenir "Jean MICHEL", épreuves cyclosporives **UFOLEP**, qui se déroulera en trois étapes : une étape en circuit, une étape contre la montre individuel et une étape en ligne.

1<sup>er</sup> étape : Samedi 12 Août 2017: **St Pierre les Bitry**

Départ 12h00 Senior 4, Féminines senior, 13/14 ans	18x2.7km
Départ 13h30 Senior 3 et 15/16 ans,	20x2.7km
Départ 15h00 Senior 2	22x2.7km
Départ 17h00 Senior 1	24x2.7km

2<sup>ème</sup> étape : Dimanche 13 Août 2017 : **ST Pierre les Bitry - St Pierre les Bitry CLM**

1<sup>er</sup> départ 9H00 1 x 14 km

3<sup>ème</sup> étape : Dimanche 13 Août 2017 : **St Pierre les Bitry - St Pierre les Bitry**

Départ 15h00 1&2	5 x 17.4 km
Départ 15h03 S3	4 x 17.4 km
Départ 15h 06 S4	3x 17.4 km

## **Article 2 :**

Le règlement national du cyclospor UFOLEP en vigueur, est applicable à tous les participants du **CRITERIUM DES LISIERES DE L'OISE - 20ème PRIX SOUVENIR "JEAN MICHEL"**

### **Article 3 :**

*Le Critérium des Lisières de l'Oise - Prix Souvenir "Jean MICHEL" est ouvert à tous les Comités départementaux UFOLEP aux licenciés 1.2. 3.4 cat. ainsi que les 13/14 ans et les 15/16 ans pour l'épreuve du samedi 12 Août 2017.*

*Les associations de club, et aux coureurs individuels.*

*Le nombre des participants est limité par épreuves*

*1<sup>ère</sup> cat (60) , 2<sup>ème</sup> cat (60) 3<sup>ème</sup> cat (60) et 4<sup>ème</sup> cat (60)*

### **Article 4 :**

*Le montant des engagements est fixé à 15,00 € par engagé pour les trois étapes, **les engagements seront à envoyer impérativement avant le 03 Août 2017 avec le paiement à l'ordre de l'ECVA** à :*

**Mr MICHEL Xavier**  
284 rue de la Picardie– 60350 ST PIERRE LES BITRY  
Téléphone : 03.44.42.16.21 MAIL : [xa.ecva@hotmail.fr](mailto:xa.ecva@hotmail.fr)

*Seules seront prises en considération, les demandes présentées et accompagnées du montant des engagements à l'ordre de l'ECVA. **Aucun engagement sur place***

***Pour l'épreuve du samedi, engagements des jeunes 13/14 et 15/16ans à 3€50 ou 6€ sur place***

### **Articles 5 :**

*Le fait d'être engagé implique que le cycloportif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Dès lors que le cycloportif sera engagé, aucun remboursement de son engagement ne sera effectué.*

### **Article 6 :**

*Chaque coureur recevra 2 dossards contre sa licence 2017 et son carton cycloportif dûment homologués.*

*La carte et la licence seront conservées par l'organisateur et restituées après les épreuves.*

***Le casque réglementaire est obligatoire sur toutes les étapes. Même pendant les échauffements.***

*Pour chaque étape, les cycloportifs devront obligatoirement émarger, 15 minutes avant chaque départ.*

*Un appel des concurrents sera effectué à chaque départ étape, les différents Leader de chaque classement devront se placer devant le peloton.*

*Un appel des concurrents sera effectué 15 minutes avant le départ de l'étape. Le concurrent absent sera rétrogradé en fin de peloton.*

### **Article 7 :**

*Si un coureur abandonne en cours d'étape, son carton et sa licence seront rendues contre le dossard, sachant que cette opération ne pourra se faire qu'après l'arrivée de l'étape. L'échange s'effectuera au secrétariat des arrivées 1 heure après l'arrivée.*

***Plus aucun coureur ne sera repêché après un abandon d'une étape.***

*(sauf cause majeur , chute , casse matériel.)*

*Si un coureur est repêché par l'organisateur, il ne devra en aucun cas, lors des étapes suivantes :*

- \* Influencer la course (ni échappée, ni sprint)***
- \* Etre déclaré vainqueur d'une étape***
- \* Porter un maillot distinctif,***
- \* Remporter un classement final,***
- \* Etre déclaré vainqueur d'un classement.***

### **Article 8 :**

*Les coureurs hors délais lors de l'étape 3 (à plus de 20 minutes du gros du peloton) devront obligatoirement s'arrêter. **Ils seront crédités du temps du dernier coureur qui passera la ligne d'arrivée + 15 minutes de pénalités.***

***L'ensemble des membres du comité d'organisation, décline toute responsabilité*** en cas d'accident de la circulation pendant l'épreuve. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté.

*L'ensemble des membres d'organisation (motards, et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cycloportifs et leurs dirigeants.*

### **Article 9 :**

*Le comité d'organisation est chargé de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs ou des équipes qui ne le respecteraient pas.*

*Les pénalités qu'ils jugent utiles seront prises par le comité d'organisation et les commissaires de l'épreuve. Chaque cycloportif pénalisé sera convoqué devant le comité d'organisation auprès chaque étape.*

### **Article 10 :**

*Les commissaires de service de chaque épreuve, seront dans des voitures distinctives et veilleront à ce que le règlement soit respecté.*

### **Article 11 :**

**Les voitures suiveuses des « directeurs sportifs » «le minimum est de 6 coureurs » devront être conduites obligatoirement par des personnes licenciées et devront en justifier avec la photocopie de leur licence le jour de l'envoi des engagements**

Pour éviter de mettre en péril la sécurité de l'épreuve, et mettre en péril le Comité d'organisation, les Coureurs, Directeurs sportifs, accompagnateurs, devront respecter le code de la route, de rouler impérativement à droite et être **équipé d'une CB**.

### **Article 12 :**

Les coureurs qui seront victime de crevaison ou lâchés ne devront en aucun cas se faire ramener par la manière « du derrière voiture » ou « accroché à la voiture » sous peine de sanction par le Comité d'organisation.

### **Article 13 :**

Les classements sont prévus dans les catégories suivantes 1,2,3,4 catégorie UFOLEP

A chaque étape : Classement individuel par catégorie,

Puis classement Général Final par catégorie

Après les trois étapes, classement général final et réception obligatoire pour tout le monde.

Après les trois étapes, il est précisé que la réception obligatoire par respect des communes accueillantes.

Le classement général se fera aux points par l'addition des 3 étapes, ex : 1er 1 points, 2ème 2points, 3ème 3 points, etc

Sera déclaré vainqueur du " Critérium des Lisières de l'Oise - Prix Souvenir "Jean MICHEL" ", celui qui aura le moins de points au classement Final dans sa catégorie. En cas d'égalité de points, le temps du chrono sera prépondérant.

Maillot de leader le samedi, un maillot de Leader sera remis à chaque catégorie au podium dès l'arrivée de chaque épreuve

le dimanche remise des maillots de Leader 30mn avant le départ de la dernière étape au podium pour le général après le chrono

le dimanche remise du maillot du Leader du classement général final au  
Protocole

Classement par équipes : un classement par équipes sera mis en jeu par l'addition des 2 meilleurs résultats de chaque coureur du même club par catégorie du classement général final et par l'addition des 4 catégories.

### **Article 14 :**

Le comité d'organisation s'engage à, seul appliquer et faire appliquer le présent règlement. Si un cas imprévu se présentait, le comité d'organisation se réserverait le droit de le modifier.

**Article 15 :**

*Cette épreuve sera placée sous la sportivité, la convivialité, et le respect de chacun.  
Que les meilleurs Gagnent.*

**Article 16 :**

Les coureurs devront obligatoirement respecter le code la route,  
**EXEMPLE :** sens giratoire, ilot directionnel, devront se passer par la droite  
Les coureurs surpris seront mit hors course

**Article 17 :**

**Veillez à laisser les endroits propres**

**Respecter l'environnement, lors des épreuves, ne jeter pas sur la  
chaussée et les bas coté vos emballages de ravitaillement.**

**Les maillots ont des poches et supportent bien le lavage.**

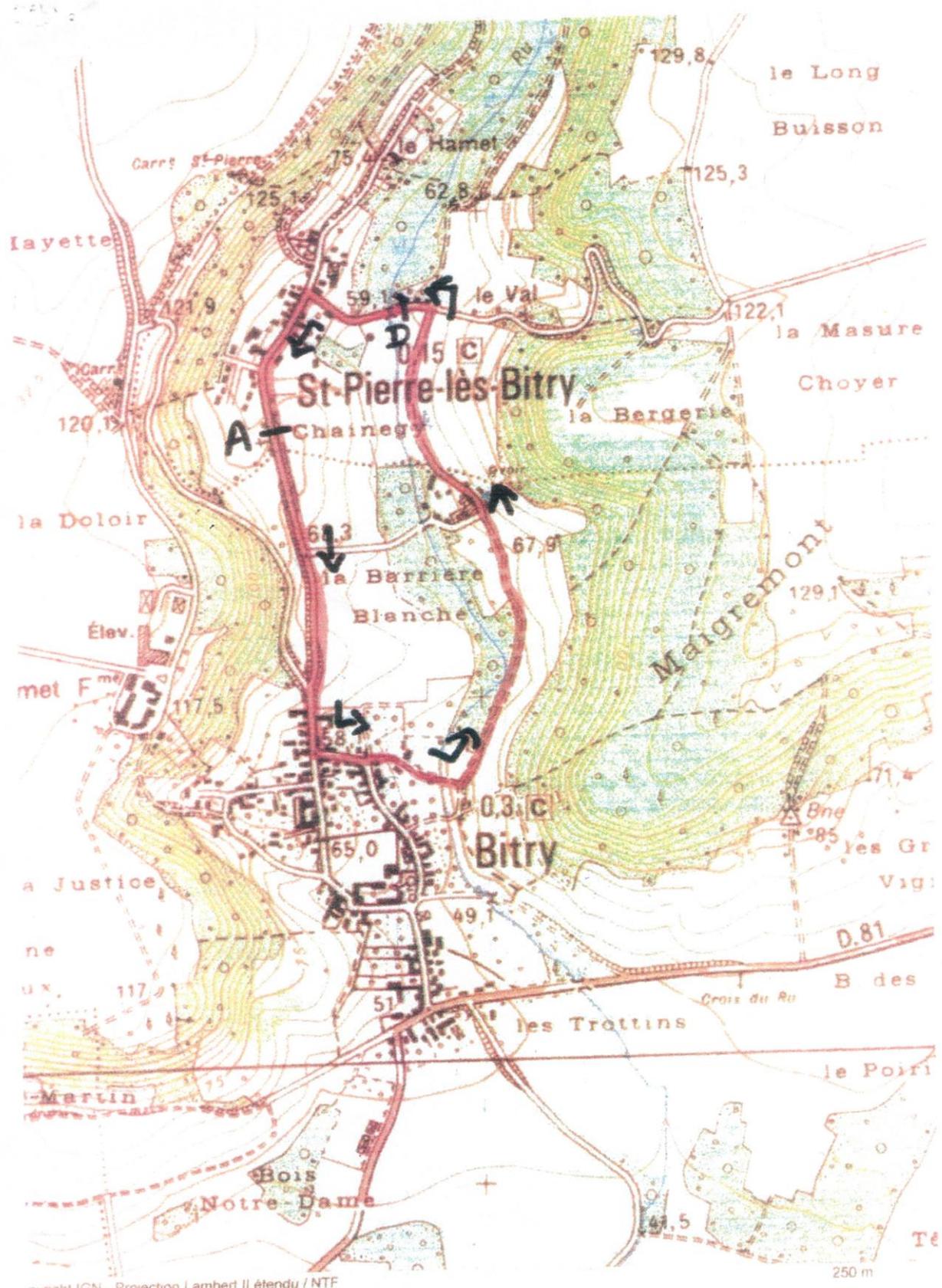
**D'une manière générale ayons une démarche citoyenne,**

**L'image de notre sport ne pourra être que mieux ressentie**

**Par les municipalités et leurs administrés, car n'oublions pas que**

**C'est grâce à eux et ceux-ci que nous pouvons courir**

# ETAPE 1 - SPL BITRY Circuit de 2.7 km

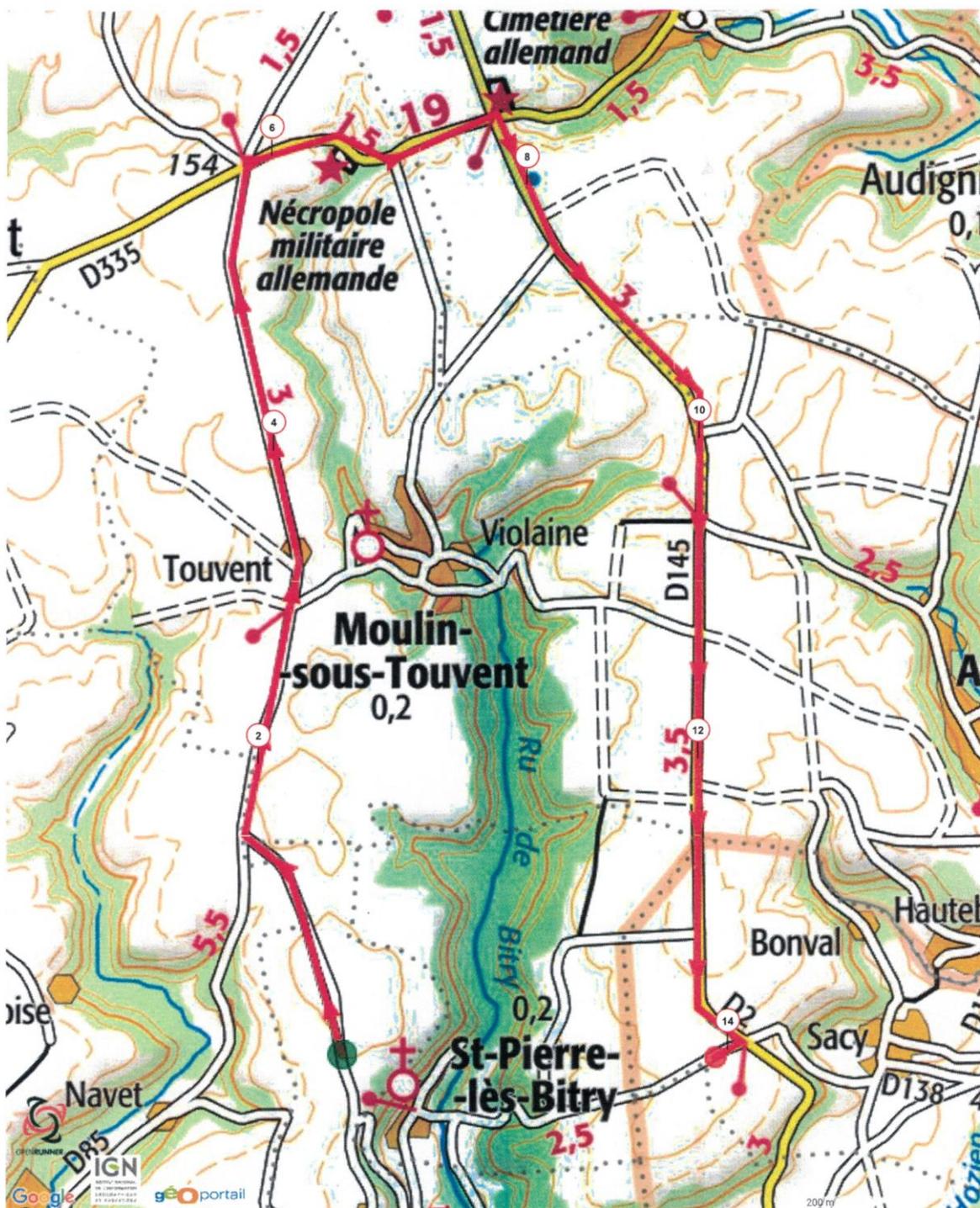


Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF  
FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

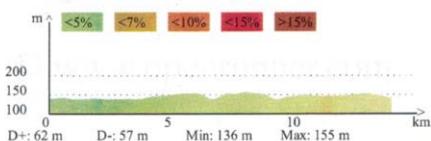
# ETAPE 2 - SPL BITRY - SPL BITRY CLM 14 km

29/05/2017 Openrunner - Planificateur de parcours de randonnée multi-activités - Calcul d'itinéraire - Calcul du dénivelé cumulé - Profil altimétrique - Export e...

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés.



©2017 www.openrunner.com Parcours n°6895082 - CLM SPLB - Marche, 14.094 (km) : Saint-Pierre-lès-Bitry -> Saint-Pierre-lès-Bitry



## ETAPE 2 - Liaison Directeur sportif Arrivée - Départ du CLM

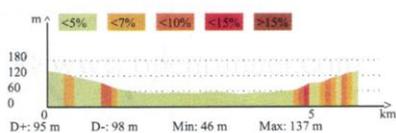
29/05/2017 Openrunner - Planificateur de parcours de randonnée multi-activités - Calcul d'itinéraire - Calcul du dénivelé cumulé - Profil altimétrique - Export e...

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés.



©2017 www.openrunner.com Parcours n°6895158 - CLM SPLB + Déviation retour au départ - Marche, 5.892 (km) : Saint-Christophe-à-Berry -> Saint-Pierre-lès-Bitry

CLM SPLB + déviation retour au départ



# ETAPE 3 SPL BITRY - SPL BITRY circuit de 17.3 km

017 Openrunner - Planificateur de parcours de randonnée multi-activités - Calcul d'itinéraire - Calcul du dénivelé cumulé - Profil altimétrique - Export e...  
 droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés.



©2017 www.openrunner.com Parcours n°6895325 - course en ligne SPLB - Marche, 17.381 (km) : Saint-Pierre-lès-Bitry -> Saint-Pierre-lès-Bitry

COURSE EN LIGNE SPLB

